

VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE CHAUFFAGE ?

PROFESSIONNELS\*

Grand Lac et l'Avant-Pays Savoyard  
vous accompagnent dans vos projets !

PRIME CHALEUR  
RENOUVELABLE

JUSQU'À  
**60%**  
D'AIDE FINANCIÈRE

\*disposant d'un numéro SIRET

GRAND  
LAC  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

avantpays  
savoyard  
SYNDICAT MIXTE

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

ADEME  
AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

# BÉNÉFICIEZ DE LA PRIME CHALEUR RENOUVELABLE

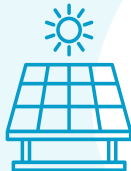
## QUELS CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

- ✓ Avoir un numéro de SIRET (entreprises, associations, collectivités, bailleurs aménageurs, copropriétés, industries, agriculteurs, promoteurs...).
- ✓ Candidater avant de signer les travaux.
- ✓ Respecter les critères techniques.
- ✓ Assurer le suivi de l'installation lors de l'exploitation et en rendre compte à l'ADEME pour la première année.

## QUELS FINANCEMENTS



BOIS  
ÉNERGIE



SOLAIRE  
THERMIQUE



GÉOTHERMIE



RÉSEAUX DE  
CHALEUR

Les études sont financées de **50 à 70 %**  
et les travaux d'énergies renouvelables thermiques **jusqu'à 60 %**.

## QUELS AVANTAGES

- ✓ une subvention simple, lisible, mobilisable dès le 1<sup>er</sup> MWh produit.
- ✓ un accompagnement de l'aide à la décision jusqu'à l'investissement.
- ✓ un fonctionnement administratif simplifié avec interlocuteur

## QUI CONTACTER ?

Maxime PIROT - Chef de projet  
07 88 68 02 83 - m.piro@grand-lac.fr